25 Sep 2026 -16:15

# Conseil des ministres du 25 septembre 2026

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 25 septembre 2026.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Mécanisme de rémunération de capacité : fixation du scénario de référence pour les mises aux enchères

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel déterminant le scénario de référence pour les mises aux enchères  dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité (CRM).

Dans le cadre du CRM, il convient d'organiser des mises aux enchères annuelles, afin de disposer des capacités nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité en Belgique.

Le projet détermine le scénario de référence pour les enchères de 2027, pour la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2028, pour la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2029 et pour la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2031.

La loi stipule que, pour déterminer le cadre de référence, le ministre doit tenir compte de la proposition de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (« CREG »), des recommandations du gestionnaire du réseau et de l'avis de la Direction générale de l'Énergie du service public fédéral Économie.

*Projet d'arrêté ministériel déterminant le scénario de référence pour les mises aux enchères T-4, T-2 et T-1 de 2027 en application de l'article 3, § 7, de l'arrêté royal du 28 avril 2021 fixant les paramètres permettant de déterminer le volume de capacité à acheter, y compris leur méthode de calcul, et les autres paramètres nécessaires à l'organisation des enchères, ainsi que la méthode et les conditions d'obtention de dérogations individuelles à l'application de la ou des limites de prix intermédiaires dans le cadre du mécanisme de rémunération des capacités*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l’Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Mobilité : dispense de temps de conduite et de repos pour les camionnettes à moteur à hydrogène ou électrique

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 octobre 2016 relatif au tachygraphe et aux temps de conduite et de repos.

Les camionnettes et camions légers équipés d'un moteur électrique ou à hydrogène sont de plus en plus nombreux sur nos routes. Ces véhicules sont plus lourds que ceux équipés d'un moteur à combustion traditionnel et d'un réservoir de carburant. Afin de préserver leur charge utile, ces véhicules présentent généralement une masse maximale autorisée (MMA) supérieure au seuil de 3.500 kg applicable pour les camionnettes.

Cela a des implications sur le permis de conduire requis, les règles de circulation à respecter telles que les limitations de vitesse, les périodes de conduite et de repos, la tarification routière, etc.

Le projet d'arrêté royal prévoit ainsi une dérogation à la réglementation entourant les temps de conduite et de repos pour les camionnettes (camions légers) utilisées pour le transport de marchandises dont la MMA est supérieure à 3.500 kg et n'excède pas 4.250 kg, et qui sont équipées d'un moteur électrique ou à hydrogène.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://crucke.belgium.be
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Mobilité : exécution de la règlementation relative à la formation de réintégration

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden et du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 38, § 3, 5°, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

Le 13 juin 2024, la loi du 16 mai 2024 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, a été publiée et est entrée en vigueur le 1 er janvier 2026.

Cette loi donne la possibilité au juge, à l'article 38, § 3, de subordonner la réintégration dans le droit de conduire après une déchéance à la condition de suivre une formation, ladite formation de réintégration. Cette mesure était inscrite dans le plan fédéral de la sécurité routière 2021-2025 (All for Zero).

La mise en œuvre de la loi nécessite l'adoption d'un arrêté d'exécution. Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit les types de formations, leur durée, leur coût, la procédure à suivre mais également les conditions d'agrément des organismes qui les donneront et de leur personnel.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://crucke.belgium.be
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Transfert de la Commission des jeux de hasard au SPF Économie – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, et de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant plusieurs arrêtés royaux à la suite du transfert de la Commission des jeux de hasard et des compétences en matière de jeux de hasard vers le Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.

Dans le cadre de ce transfert, les modifications nécessaires sont apportées à divers arrêtés royaux pris en application de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs. Par ailleurs, certains arrêtés qui n'ont plus de fondement légal sont abrogés.

Le projet, adapté aux avis du Conseil d'État, est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Accord de coopération relatif au Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (Unia)

Sur proposition du ministre de l'Égalité des chances Rob Beenders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune par rapport au Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92 bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Le Conseil des ministres a, par ailleurs, approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

Ce projet d'accord de coopération vise à transposer partiellement la directive (UE) 2024/1499 du Conseil du 7 mai 202, qui établit des exigences minimales relatives au fonctionnement des organismes pour l'égalité de traitement afin d'améliorer leur efficacité et de garantir leur indépendance, de manière à renforcer l'application du principe de l'égalité de traitement tel qu'il découle des directives européennes. Elle comporte des dispositions relatives au mandat, aux compétences, à l'indépendance, à la structure, aux ressources, et à l'accessibilité des organismes pour l'égalité de traitement.

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (« Unia ») est l'un des trois organismes belges pour l'égalité de traitement. Il a été établi par l'accord de coopération du 12 juin 2013.

Ce projet d'accord de coopération vise à mettre en conformité la législation organique d'Unia avec la directive 2024/1499. Ce projet contient plusieurs nouveautés et modifications par rapport à l'actuel accord de coopération.

Le ministre de l'Égalité des chances est chargé de présenter le projet d'accord de coopération au prochain Comité de concertation et d'obtenir la signature des chefs de gouvernement concernés et des ministres compétents.

Les projets seront ensuite transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://beenders.belgium.be
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Sixième demande de paiement Plan national pour la reprise et la résilience

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution fédérale à la sixième demande de paiement des subsides et prêts RRF, dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience.

L'annexe à la décision d'exécution du Conseil de l'UE du 13 novembre 2025 sur le Plan pour la reprise et la résilience prévoit le paiement de six tranches. Chaque tranche étant associée à une série de jalons et de cibles qui doivent être atteints pour permettre la libération des fonds européens.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution fédérale à la demande de paiement de la sixième et dernière tranche de subsides et de prêts, en tenant compte de conclusions de l'autorité d'audit fédérale.

Le Conseil des ministres charge le ministre du Budget de soumettre la contribution fédérale à la demande de paiement au Comité de concertation en vue du dépôt de la demande de paiement consolidée au niveau belge auprès de la Commission européenne.

Le Conseil des ministres charge le ministre du Budget de soumettre, après approbation au niveau interfédéral, la demande de paiement à la Commission européenne, sous réserve du contrôle de qualité et de l'exhaustivité des pièces.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Marché public pour le leasing de vélos

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le leasing de vélos.

Il s'agit d'un accord-cadre d'une durée de 36 mois en vue du leasing opérationnel de vélos et d'accessoires de vélo éventuels au bénéfice des membres du personnel de la police intégrée, de l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG) et du service social de la police intégrée (SSDGPI). Le leasing comprend un ensemble de services tels un entretien annuel, des réparations, une assurance et une assistance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Marché public pour l’acquisition de munitions

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d’un marché public pour l’acquisition de différents types de munitions.

Afin de garantir la formation, l’entraînement et l’opérationnalité des unités qui utilisent ces mortiers, il est essentiel de procéder à un achat ponctuel de différents types de munitions 81 mm pour mortier.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Marchés publics pour le personnel des services publics fédéraux

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics au profit du personnel des services publics fédéraux.

Il s’agit des marchés publics suivants :

- un accord-cadre d’une durée de quatre ans concernant une assurance omnium pour l’utilisation de véhicules personnels lors de missions de service
- un accord-cadre d’une durée de quatre ans concernant la livraison de boissons, de snacks, de distributeurs automatiques et de fontaines à eau

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Nomination des membres des conseils d’administration d’Infrabel et de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d’arrêté royal portant démission honorable et nomination des membres des conseils d’administration d’Infrabel et de la SNCB.

Le premier projet vise à procéder au remplacement des administrateurs représentant les régions au sein du conseil d’administration d’Infrabel. Sont nommés : Antoine De Borman, Bart Van Camp, Arne Smeets et Patrick Dewael.

Le second projet vise à procéder au remplacement des administrateurs représentant les régions au sein du conseil d’administration de la SNCB. Sont nommés : Florence Pottiez, Sali De Ville, Maarten Vanderhenst, Arnaud Desmadryl, Chanelle Bonaventure et Olivier Henry.

Les projets d’arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://crucke.belgium.be
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

## Modifications relatives à la Commission du travail des arts

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le traitement des données à caractère personnel par la Commission du travail des arts. Il a en outre approuvé deux projets d'arrêté royal modifiant le fonctionnement de la Commission.

1. Avant-projet de loi modifiant la loi du 16 décembre 2022 portant création de la Commission du travail des arts et améliorant la protection sociale des travailleurs des arts

Conformément à la loi du 16 décembre 2022, la Commission du travail des arts a pour mission d'informer de manière proactive les travailleurs des arts, lorsqu'ils sont titulaires d'une attestation du travail des arts, de leurs droits et obligations en matière de sécurité sociale.

La prise de contact avec ces travailleurs des arts via les données collectées par la Commission du travail des arts constitue un traitement de données à caractère personnel au sens des articles 4.1 et 4.2 Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cela s'applique également à l'utilisation de ces données par la Commission du travail des arts afin de collecter des informations, par exemple au moyen d'une enquête, en vue de l'évaluation de son fonctionnement et de son cadre réglementaire.

En vertu de la législation actuelle, la Commission du travail des arts n'est autorisée à utiliser ces données à caractère personnel que pour traiter les demandes d'attestation du travail des arts. L'avant-projet de loi modifie dès lors l'article 4, § 4, de la loi sur la Commission du travail des arts en vue de réglementer ce traitement des données et de le mettre en conformité avec le RGPD.

2. Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts, aux critères et à la procédure de reconnaissance des fédérations des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts (suppléants Commission du travail des arts)

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal du 13 mars 2023 afin de modifier la composition de la Commission du travail des arts. Plus spécifiquement, le nombre de suppléants de la Commission du travail des arts par membre effectif passe de un à deux.

3. Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts, aux critères et à la procédure de reconnaissance des fédérations des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts (Seuils attestation du travail des arts « plus »)

Le projet d'arrêté royal du 13 mars 2023 définit à l'article 12, § 8, les conditions d'obtention d'une attestation du travail des arts « plus ». La possession de l'attestation du travail des arts « plus » constitue, outre notamment la justification d'un nombre suffisant de jours de travail au cours d'une période de référence, une condition nécessaire pour avoir droit à l'allocation du travail des arts. Pour obtenir cette attestation du travail des arts « plus », il faut, d'une part, apporter la preuve d'une pratique professionnelle dans le domaine des arts et, d'autre part, justifier de revenus professionnels dépassant certains seuils au cours d'une période donnée. Ces seuils varient selon qu'il s'agit d'une demande de première attestation ou d'une attestation ultérieure.

La formulation actuelle de l'article 12, § 8, a toutefois posé des problèmes d'interprétation. La disposition modifiée stipule désormais expressément que les seuils abaissés ne s'appliquent qu'au demandeur à qui une attestation du travail des arts « plus » a déjà été octroyée et qui a donc démontré qu'il satisfaisait aux seuils plus élevés.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Le premier projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Comité de gestion de l'Office national de la sécurité sociale, au Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, au Comité de gestion de l'Office national de l'emploi, au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Le deuxième projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://simonet.belgium.be
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegher
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegher@simonet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Nomination des commissaires du gouvernement auprès de Fluxys et d'Elia

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant démission honorable et nomination des membres des commissaires du gouvernement fédéral au sein des conseils d'administration de Fluxys Belgium SA, de Fluxys LNG SA et d'Elia.

Pierre De Saint Moulin est nommé commissaire du gouvernement fédéral du rôle linguistique francophone dans les conseils d'administration précités.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Réforme de la section « Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances » - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal ayant pour objectif principal de réformer et renforcer le secrétariat de la section permanente « Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances ».

Le projet avait été approuvé par le Conseil des ministres des 12 décembre 2025 et 24 avril 2026.

Après réception de l'avis des entités fédérées et ensuite du Conseil d'État, plusieurs points du projet ont été modifiés, notamment s'agissant de la représentation du Bureau fédéral du plan au sein de la Section et du financement par le législateur budgétaire.

Le projet charge le Bureau fédéral du plan de gérer le secrétariat de la Section, ce qui permet d'amalgamer et de fertiliser la vaste expertise des deux institutions. Par ailleurs, le projet contient plusieurs modifications au niveau de la gouvernance de la Section, lesquelles ont pour objet d'améliorer son fonctionnement et de davantage ancrer son indépendance, notamment à la lumière de ses missions au sein du cadre budgétaire européen et des recommandations figurant dans les *Principles for Independent Fiscal Institutions*.

Les modifications apportées à la composition de la Section entreront en vigueur en 2028, à l'issue du mandat des membres actuels.

Après adaptation à l'avis du Conseil d'État, le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mai 2018 relatif au Conseil supérieur des Finances*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2026 - news.belgium.be

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

# Affaires sociales : délivrance et tarification des antibiotiques par période de traitement – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à l'introduction de la tarification des antibiotiques de forme orale solide par unité en officine ouverte au public.

Le 4 mai 2026, la Commission de conventions entre les pharmaciens et les organismes assureurs (CCP) a conclu un dixième avenant à la convention nationale entre les pharmaciens et les organismes assureurs. Une clause modificative adaptée, comportant une date révisée et quelques corrections techniques, a été conclue le 24 septembre 2026.

Ce nouvel avenant concerne la délivrance et la facturation par période de traitement pour les antibiotiques sous forme pharmaceutique orale solide. Cette mesure vise à limiter le risque de surconsommation et d'automédication qui contribuent à la résistance aux antibiotiques.

Pour la mise en œuvre de la délivrance par période de traitement, deux nouveaux honoraires sont ajoutés à la Convention pour les prestations du pharmacien.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit ces modifications dans les différents arrêtés royaux concernés. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2027.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be